N° 363 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. — MARDI 29 DÉCEMBRE 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 28 DÉCEMBRE 1885

Le droit de légitime défense

C'est ce droit, qui est bien l'un des plus sacrés, l'un des plus imprescriptibles des droits de l'homme, que M. Buffet est venu revendiquer éloquemment, du haut de la tribune du Sénat, pour toute une catégorie de citoyens qu'on tend de plus en plus à mettre hors la loi. Ce ne sont pas les membres du clergé qui ont introduit la politique dans la religion; c'est, au contraire, comme l'a fort bien démontré l'éminent orateur, le parti républicain qui a introduit la religion dans la politique, en se faisant du cri de : *A bas le cléricalisme !* un cri de ralliement politique.

Qu'en présence d'une déclaration de guerre, suivie bientôt d'actes trop significatifs, et que nous n'ayons pas besoin de rappeler ici, les membres du clergé se soient émus et qu'ils se soient accoutumés à considérer la plupart des républicains comme des ennemis de leurs intérêts les plus précieux et les plus chers, qu'y a-t-il à cela d'étonnant ?

Qu'en voyant la plupart des candidats républicains inscrire sur leur programme l'adolition du Concordat et la suppression du budget des cultes, soit immédiatement, soit dans un avenir peu éloigné, ils aient pensé eux-mêmes et dit à leurs amis qu'il ne fallait pas voter pour ces gens-là, qui pourrait leur en faire un reproche ? On aime à considérer les ecclésiastiques comme des fonctionnaires: eh bien, nous admettons un moment cette thèse, et nous demandons si l'on prétendrait obliger, par exemple, des magistrats ou des universitaires à donner leurs suffrages à des candidats qui annonceraient l'intention d'abolir l'Université ou la magistrature ? On ne saurait contraindre personne à se suicider, que nous sachions; et le souci de sa la conservation personnelle n'est pas impérieux, pas moins respectable chez des curés ou des desservants que chez le reste des humains. Ce n'est pas en tant que républicain, c'est en temps que persécuteur de la religion que le gouvernement actuel s'est rendu pour les prêtres un objet de crainte et de défiance et l'on conviendra qu'après tout ce qu'il a fait depuis quelques années, il ne saurait guère se flatter de leur inspirer d'autres sentiments.

Ce n'est pas la faute du clergé si l'on ne peut défendre la religion sans attaquer les députés républicains. Destituer ensuite des curés ou les suspeudre, leur enlever pour un temps plus ou moins long leur modique traitement, parce qu'ils ont, non point en chaire, c'est-à-dire dans ce qu'on pouvait appeler « l'exercice de leurs fonctions », mais dans leurs conversations privées et là où ils ont le droit de se considérer comme des citoyens semblables aux autres, manifesté leur aversion pour un parti qui leur témoigne en toute occasion sa haine, c'est un odieux abus de pouvoir, d'autant plus révoltant que nous vivons sous un régime soi-disant libéral. C'est ce que M. Buffet a fait ressortir dans un beau et énergique langage : les applaudissements de la grande majorité du pays sanctionneront l'ovation que lui ont faite ses collègues de la droite.

NOUVELLES DU JOUR

Un nouveau département

Il est sérieusement question, paraît-il, de créer un nouveau département, qui serait celui de Seine-et-Yonne.

Il comprendrait outre l'arrondissement de Sens, les cantons de Villeneuve-sur-Yonne, de Montereau (Seine-et-Marne), et de Courtenet (Loiret).

Sens serait le chef-lieu de ce département, qui aurait trois sous-préfectures.

M. Paul Cambon

On lit dans le *Paris* : « Notre résident général à Tunis, M. Cambon, s'embarque ce soir pour cette ville.

» On nous assure que le mois de janvier ne s'écoulera pas avant qu'on le révoie errer de nouveau dans les couloirs du quai d'Orsay.

» Ce n'est pas que le rapport de la commission d'enquête ne lui soit favorable, — parbleu ! — Mais M. de Freycinet, qui n'aime pas le bruit, paraît quelque peu refroidi à l'égard de M. Cambon. »

« L'Univers » à Rome

A l'occasion des fêtes de Noël qui marquent dans l'Eglise le commencement de l'année nouvelle, la rédaction de l'*Univers* a fait parvenir à Sa Sainteté Léon XIII l'expression de son dévouement filial.

Elle lui affirme avec joie sa résolution d'observer et de défendre toujours, avec une inébranlable fermeté, tous ses enseignements.

Voici la réponse :

« Sa Sainteté a accueilli avec une satisfaction particulière l'expression du dévouement au Saint-Siège que vous lui avez adressée en votre nom et au nom de tous les rédacteurs, non moins que votre ferme résolution de vous conformer comme il convient à un journal catholique, aux enseignements et aux règles pratiques constamment inculqués par le Souverain-Pontife. Le Saint-Père, pour vous fortifier dans vos résolutions, vous donne de tout cœur sa bénédiction apostolique.

» L., Cardinal Jacobini.

Le port d'emblèmes défendus en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 27 décembre. — Sur la dénonciation d'un chef de train, à Schlestadt, dix personnes qui revenaient d'une noce et qui avaient attaché à la boutonnière de leurs habits des rubans tricolores, bleus, blancs, rouges, ont été traduites devant le tribunal correctionnel de Colmar pour « port d'insignes ou d'emblèmes propres à répandre l'esprit de révolte ou à troubler la paix publique. »

Après la plaidoirie des avocats, qui ont démontré que le port d'emblèmes défendus n'est puni que si ces emblèmes sont portés dans un but séditieux ce qui n'a pas été le cas dans cette affaire, et qu'au surplus la loi est interprétée dans le même sens par les autorités d'Alsace-Lorraine, puisqu'il est permis à une des sociétés d'étudiants de l'Université de Strasbourg de porter les couleurs tricolores le tribunal a acquitté les prévenus.

Mort du peintre Amaury-Duval

Paris, 27 décembre. — Le peintre Amaury-Duval vient de mourir subitement.

L'état de santé de M. le comte Daru

L'état de santé de M. le comte Daru inspire en ce moment d'assez vives inquiétudes à sa famille et à ses amis.

L'ancien ministre a été atteint, il y a quelques jours, d'une sorte de paralysie qui a fait d'abord des progrès alarmants, mais que les efforts de la science étaient parvenus hier soir à enrayer. Le dernier bulletin était rassurant. Cependant l'état du malade reste grave.

Le Conseil général de la Seine

Paris, 27 décembre. — Hier, le conseil général de la Seine a clos sa session. Pendant la discussion des articles du budget, M. Navarre a fait voter la désaffectation de la chapelle Sainte-Anne, afin d'y installer un magasin et une salle de réunion.

Les ouvriers armuriers à Tulle

Tulle, 27 décembre. — Le licenciement d'un nombre considérable d'ouvriers de la manufacture d'armes de notre ville, vient de mettre sur le pavé près de 800 ouvriers, presque tous pères de famille dont à peine une cinquantaine ont pu trouver du travail, soit dans la ville ou au dehors. Le préfet a demandé un secours en argent au gouvernement.

Un député irlandais traduit en justice

Londres, 27 décembre. — D'après une dépêche de Cork, le gouvernement anglais à l'intention d'ordonner des poursuites contre le représentant irlandais d'une des circonscriptions du comté de Cork pour excitations au meurtre proférées dans un discours prononcé devant une réunion de la ligue nationale.

Veuves & Orphelins

Londres, 27 décembre. — Les mineurs qui ont été victimes de l'explosion de la houillère de Mardy laissent 30 veuves et 72 orphelins. On croit qu'on réunira 10,000 liv. st. pour venir au secours de ces malheureuses familles

Le traité de Madagascar

Londres, 27 décembre. — Il y a tout lieu de croire que le gouvernement malgache n'a pas fait à la France de concessions qui compromettent l'indépendance de l'île.

Les Malgaches ont constamment refusé d'accéder soit à la forme, soit au principe d'un protectorat. Mais il y a quelque temps déjà ils se sont déclarés prêts à s'engager à ne pas céder de territoire ou accorder de privilège d'aucune sorte à aucune puissance étrangère à l'insu de la France. Le premier ministre était extrêmement désireux d'arriver à une entente en août.

Mais il déclara au plénipotentiaire français que, si le mot « protectorat » se trouvait dans les préliminaires de la paix, cela causerait des désordres dans l'île.

En Espagne. — Ouverture des Cortès. — Le président de la Chambre. — M. Canovas élu. — Eloge d'Alphonse XII.

Madrid, 27 décembre. — M. Canovas del Castillo a été élu président de la Chambre des députés par 222 voix contre M. Romero Robledo qui en a obtenu 112.

En prenant possession du fauteuil présidentiel au Sénat, le maréchal Martinez Campos a retracé à grands traits la vie du roi Alphonse XII.

Il a rappelé les voyages à Murcie et à Aranjuez, et il a ajouté que le règne d'Alphonse a été court, mais signalé par des actes héroïques suffisants pour immortaliser le jeune roi que l'histoire appellera : le *Pacificateur*.

Il a rappelé aussi que le roi lui a dit, après l'incident de Paris, qu'il renoncerait plutôt à la couronne que de causer des dangers à sa patrie.

Le maréchal a dit ensuite que la reine Christine suivra les exemples et la politique de son mari.

Sur la proposition de son président, le Sénat a nommé séance tenante une commission pour porter des consolations à la reine.

La Birmanie soulevée. — A la poursuite des Dacoits — Actes de brigandage

Londres, 27 décembre. — Une dépêche officielle de Rangoon, datée du 25 décembre, annonce que la poursuite des brigands continue à se faire d'une manière satisfaisante ; les troupes de police les ont chassés de Shwegyin, Mytho, Sittang et Wimpadaw, en leur faisant subir de grandes pertes et en s'emparant de 70 prisonniers.

Les brigands sont très mal armés et offrent peu de résistance. Un indigène a été tué, quelques soldats anglais légèrement blessés.

Des actes de brigandage sont signalés dans le district de Syriam ; on espère les réprimer promptement.

On croit que les troupes actuelles suffiront à toutes les exigences.

Osman Digma n'est pas mort. — Le roi Jean et les Italiens

Londres, 27 décembre. — On télégraphie du Caire au *Times* qu'il y a des raisons de croire qu'Osman-Digma est en vie et qu'il habite Rassala.

Le gouvernement s'est assuré qu'il n'était pas présent à la bataille contre Ras-Alula, dans laquelle on avait annoncé sa mort.

Il se prépare à marcher contre Leukiet et à en expulser Ras-Alula.

Le gouverneur de Kassala a été tué lors de la prise de la ville.

On dit que le roi Jean d'Abyssinie se prépare à faire la guerre aux Italiens, contre lesquels il est furieux depuis l'occupation de Massaouah.

LE CONGRÈS

L'ordre du jour

Le *Journal Officiel* a publié ce matin l'ordre du jour du Congrès.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« A une heure, séance publique.

» Scrutin pour l'élection du président de la République. »

Il ne sera pas procédé au tirage au sort des bureaux.

M. Le Royer estime, en effet, que cette formalité est inutile, le Congrès étant un simple collège électoral et ne pouvant, comme tel, recevoir le dépôt d'aucune proposition.

M. Le Royer s'opposera également à la lecture de toute déclaration.

La majorité absolue

Il y a lieu de remarquer que l'élection du président de la République se fera à la majorité absolue du nombre des votants et non à la majorité absolue du nombre des membres du Congrès. Cette dernière majorité n'est, en effet, requise pour les votes qu'en cas de révision des lois constitutionnelles. Le nombre des députés est réduit actuellement de 584 à 558 membres. D'autre part, le Sénat ne compte que 298 membres à l'heure actuelle. On voit donc que le Congrès sera seulement composé de 856 membres et la majorité absolue sera de 429 voix.

A l'Elysée

On est très inquiet à l'Elysée sur le résultat de l'élection présidentielle. La campagne commencée par la *Lanterne* contre la réélection de M. Grévy a été continuée par un groupe de republicains, qui a fait distribuer aux députés et aux sénateurs une brochure hostile à l'élection de M. Grévy.

On s'attend à un nombre considérable d'abstentions dans la réunion du Congrès ; M. Grévy ne sera élu qu'à un très petit nombre de suffrages.

Les droites

Les droites du Parlement se sont réunies ce soir, sous la présidence de M. Plichon, à l'effet d'examiner et d'adopter une protestation qui sera lue au Congrès et qui a été rédigée, comme nous le disions hier, par une commission composée de membres de tous les groupes de droite des deux Chambres.

Ces membres sont : MM. Batbie, Chesnelong, de Larochefoucauld, Adrien de Kervès, de Cassagnac, Jolibois et de Mackau. La déclaration, qui est très courte, proteste contre la non représentation au congrès des départements dont les élections ont été invalidés et conclut à l'ajournement du congrès jusqu'après les élections de ce département. On prête à M. Le Royer l'intention d'empêcher la lecture de cette déclaration, lecture dont M. de Mackau a été chargé.

Quand bien même cela serait, l'idée de se retirer en masse a été abandonnée. MM. Jonglez, de Mackau et Lefèvre-Pontalis ont vivement insisté en ce sens. Quant à la discussion relative au vote lui-même elle a été ajournée, mais il est probable que la droite votera pour un candidat à elle si les républicains donnent suite au désir dont nous avons parlé de présenter quand même un concurrent à M. Grévy. Dans les autres circonstances, la droite voterait soit à bulletins blancs ou, mieux encore, s'abstiendrait.

Les gauches

En même temps que les droites, les gauches de la Chambre ont eu une réunion provoquée par MM. Develle, de Sonnier et Versigny.

Il n'y avait pas plus de 30 membres.

M. Lockroy a protesté contre ce fait que, seuls, les députés ayant voté les crédits demandés par le gouvernement avaient été convoqués. La réunion, n'ayant par ce fait aucun mandat pour délibérer, n'avait plus qu'à se retirer.

Un membre, cependant, a proposé de tenir demain, à Versailles, une réunion plénière avant l'ouverture du Congrès.

Cette proposition a été également repoussée et il a été décidé que chacun garderait sa liberté d'action.

Les diverses candidatures

Le Palais-Bourbon avec les réunions qui étaient tenues, avait, dimanche, l'aspect d'un jour de séance et même de grande séance.

Outre les députés et les journalistes, on voyait circuler un grand nombre de sénateurs ; on ne causait naturellement que du Congrès. Des combinaisons ont été successivement faites sur les noms de MM. Duclerc, Léon Say et Le Royer et ont été abandonnées. Par contre une autre vient de surgir. L'hésitation au sujet de la candidature de M. Grévy, dont nous parlions, et qui se manifestait depuis quelque temps chez un assez grand nombre de républicains, au Sénat plus encore qu'à la Chambre, s'est changée en hostilité.

La laryngite de M. Brisson ne cachait rien moins que l'intention de poser sa candidature, mais la ruse a été éventée ce matin et les partisans de M. de Freycinet sont allés aussitôt prévenir ce dernier.

« Son intention n'est pas de diviser le parti républicain, leur a alors déclaré le ministre des affaires étrangères, mais si M. Brisson rompt l'unité, je reprends à mon tour toute ma liberté d'action, vous pouvez le dire à mes amis... »

On le voit, les divisions du parti républicain, divisions profondes, s'accentuent encore.

La journée de demain pourra parfaitement produire bien des surprises et l'élection du président nécessitera peut-être un second tour de scrutin.

En cas d'échec, M. Grévy se retirerait-il en faveur de M. de Freycinet ? Quel sera le chiffre des voix obtenues par M. Brisson.

Voilà autant de questions impossibles à résoudre actuellement et cela d'autant mieux que, comme la chose s'est déjà produite, les républicains, devant l'attitude ferme et résolue de la droite, peuvent essayer de faire la concentration. Dans le cas où M. Grévy serait élu, c'est avec un chiffre de voix bien inférieur à celui d'il y a sept ans. Il y aura demain matin à Versailles, à l'hôtel des Réservoirs une réunion générale de toutes les droites.

Une lettre de M. Brisson

Paris, 27 décembre. — M. Brisson a adressé la lettre suivante à M. Pernonet, député, et à ses amis : « Vous me demandez mon opinion sur la conduite à tenir, demain, au congrès, pour l'élection du Président de la République.

Deux nécessités impérieuses dominent, suivant moi, la question. Les républicains de l'Assemblée nationale doivent éviter tout ce qui risquerait de donner à la droite une influence sérieuse sur le choix du président ; ils doivent donc, dès le premier tour, porter leurs voix sur un seul candidat afin de lui donner, pour l'exercice de cette haute magistrature, une plus grande autorité. Ces deux propositions se lient et tranchent en même temps la question personnelle que vous me posez et à laquelle je croyais superflu de répondre.

» Une candidature nouvelle jetterait la division parmi les républicains, amèrait peut-être un second tour de scrutin et donnerait alors à la droite une occasion que nous ne devons pas lui laisser. Je décline toute candidature à la présidence de la République ; laissez-moi donc finir ma tâche comme je l'ai commencée, en recommandant l'accord des républicains de toutes nuances. »

Élections complémentaires de la Seine

2e tour de scrutin du 27 décembre

RÉSULTATS COMPLETS

Inscrits : 557.090.
Votants : 344.552.

LISTE CONSERVATRICE

MM. Edouard Hervé	83.321	
Général du Barail	82.653	
Denys Cochin	82.460	
Calla	82.380	
Ferdinand Duval	81.884	
Vacherot	81.076	

LISTE RADICALE

MM. Labordère	162.290	ÉLU
Maillard	159.896	ÉLU
Millerand	159.633	ÉLU
De Douville-Maillefeu	157.174	ÉLU
Achard	157.174	ÉLU
Brialou	154.292	ÉLU

LISTE RÉPUBLICAINE

MM. Paul Deroulède	104.050	
Ranc	97.053	
Greppo	95.387	
Paul Devès	94.469	
A. Muzet	94.346	
Léveillé	93.849	

Il manque deux sections qui ne peuvent modifier ce résultat.

LE JUBILÉ DE 1886

Voici les principales parties de la lettre encyclique du Pape annonçant un jubilé extraordinaire pour 1886 :

Nous avons enseigné dans Notre dernière lettre encyclique combien il importe aux Etats de se rapprocher de la vérité et de la forme chrétienne, on comprendra facilement combien il importe au but que Nous Nous y sommes proposé, de Nous efforcer, par tous les moyens en notre pouvoir, d'exciter ou de ramener les hommes aux vertus chrétiennes. Car un Etat est ce que le font les mœurs du peuple ; et de même que l'excellence d'un navire ou d'un édifice dépend de la bonne qualité et de la disposition convenable de toutes ses parties, de même le cours des affaires publiques ne peut être régulier et sans accident qu'à la condition que les citoyens suivent eux-mêmes une ligne droite de conduite. L'ordre politique périt, et avec lui tout ce qui constitue l'action de la vie publique, s'il ne procède du fait des hommes; or, les hommes ont coutume de le former à l'image de leurs opinions et de leurs mœurs. Pour que les esprits se pénètrent de Nos enseignements et, ce qui est le point principal, pour que la vie quotidienne de chacun se règle d'après eux, il faut donc faire en sorte que chacun s'applique à penser chrétiennement et agir chrétiennement aussi bien en public que dans son particulier.

Et en cela l'effort est d'autant plus nécessaire que les périls sont plus grands de tous côtés. Car les grandes vertus de nos pères n'ont pas peu disparu; les passions les plus violentes en soi ont réclamé une licence plus grande; la folie des opinions, que nuls freins n'arrêtent plus ou qui n'en sent que d'impuissants, se répand chaque jour davantage: parmi ceux mêmes qui ont de bons principes, la plupart, par une réserve tempestive, n'osent pas professer publiquement ce qu'ils pensent, et bien moins encore le mettre à exécution; l'influence des plus pernicieux exemples pénètre de toutes parts dans les mœurs publiques; les associations deshonnêtes, que Nous avons dénoncées dans d'autres circonstances, habiles à se servir des moyens les plus criminels, s'efforcent d'en imposer au peuple, et, autant qu'elles le peuvent, de le détourner et même de le séparer de Dieu, de la sainteté de leurs devoirs, de la foi chrétienne

. . . . . .

Il convient de rappeler à la tempérance les âmes tombées ou sur la pente de la mollesse ; et, pour cela, il faut que ceux qui parleront au peuple lui enseignent diligemment et clairement que ce n'est pas seulement la loi évangélique, mais la raison naturelle elle-même qui veut que chacun se commande à soi-même et dompte ses passions, et que les péchés ne peuvent être expiés que par la pénitence.

Pour que la vertu dont Nous parlons persévère, il sera prudent de la mettre en quelque sorte sous la sauvegarde et la protection d'une institution stable. Vous comprenez, vénérables frères, de quoi il s'agit ici : Nous voulons dire que vous continuiez, chacun dans votre diocèse, à patronner et à accroître le tiers-ordre, dit séculier, des frères franciscains. Pour conserver et entretenir l'esprit de pénitence dans la multitude chrétienne, rien, en effet, n'est plus efficace que les exemples et la grâce du patriarche François d'Assise, qui a uni à la plus grande innocence de vie un si grand zèle de la mortification, qu'il a montré en lui une image de Jésus-Christ crucifié, autant par sa vie et ses mœurs que par l'impression divine des stigmates. Les lois de son Ordre, que Nous avons tempérées à propos, sont aussi douces à porter qu'elles sont d'une grande efficacité pour la vertu chrétienne.

En second lieu, dans de si grands besoins particuliers et publics, comme tout l'espoir de salut repose dans la protection et le secours du Père céleste, Nous voudrions ardemment voir renaître un zèle assidu de la prière joint à la confiance. Dans toutes les circonstances critiques de la chrétienté, toutes les fois qu'il arriva à l'Eglise d'être affligée de dangers extérieurs ou de maux intestins, nos pères, les yeux levés au ciel avec des supplications, nous ont appris d'une manière éclatante comment et où il fallait demander la lumière de l'âme, la force de la vertu et des secours proportionnés aux circonstances.

Le Saint-Père recommande de nouveau ici, la dévotion au Rosaire.

Le jubilé de 1886 sera placée sous le patronage de Notre-Dame du Saint-Rosaire.

L'Encyclique contient encore ce passage :

Mais, comme le premier et le plus grand fruit du jubilé doit être, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, l'amendement de la vie et le progrès de la vertu, Nous estimons spécialement nécessaire la fuite du mal, que Nous n'avons pas négligé de désigner dans Nos précédentes encycliques. Nous voulons parler des dissensions intestines et comme domestiques de quelques-uns d'entre Nous, dissensions dont on peut à peine dire combien, au grand détriment des âmes, elles rompent ou relachent certainement le lien de la charité. Si Nous vous avons de nouveau rappelé cela, Vénérables Frères, qui êtes les gardiens de la discipline ecclésiastique et de la charité mutuelle, c'est que Nous voulons voir votre vigilance et votre autorité constamment appliquées à empêcher un si grave dommage. Par vos avis, vos exhortations, vos reproches, veillez à ce que tous *aient souci de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la charité*, et que les auteurs de ces dissensions, s'il en est, reviennent à leur devoir par la considération, qu'ils doivent avoir toute leur vie, que le Fils unique de Dieu, à l'approche même des derniers tourments, ne demanda rien plus vivement à son Père que la dilection réciproque pour ceux qui croyaient ou croiraient en lui, *afin que tous soient un, comme vous, mon Père, l'êtes en moi et moi en vous ; afin qu'eux aussi soient un en Nous* (6).

L'ALLEMAGNE & LA BELGIQUE

Nous avons signalé hier le livre nouvellement paru en Allemagne sous le titre : *Au Pays de la Revanche :*

Voici quelques extraits de cet ouvrage :

En Allemagne, nous parlons souvent de la France. Nous en parlions avec effroi quand nos voisins, faisant preuve d'une vitalité extraordinaire, inondaient l'Europe de leurs idées, de leurs produits et de leurs soldats.

Même après 1870, nous parlions de la France avec inquiétude quand l'air retentissait de ses cris de vengeance et de revanche. Revanches de toutes espèces : militaire, commerciale, agricole, industrielle, financière, morale, toutes les revanches.

L'Allemagne allait étouffer sous cette armure de fer, la France porterait la sienne avec aisance et facilité. On nous ferait demander grâce, sinon par les armes, du moins par l'épuisement, par l'éclatante supériorité du commerce et des finances françaises. Chez nous on se regardait peu rassuré. Le chancelier de fer crut un instant ne pas avoir taillé assez profondément et voulait recommencer. C'était inutile. La France s'était relevée dans un accès de fièvre, aujourd'hui toute fièvre a bien disparu; avec elle l'enthousiasme, l'énergie, les illusions.

Qu'il est démodé ce mot de « revanche », jadis dans toutes les bouches, et ce fameux cri ; à Berlin ! Tellement l'idée de l'invasion française parait extravagante, aux plus légers de tous.

Les produits du monde entier se précipitent aujourd'hui sur le pays qui jadis vendait à tous.

Au Parlement ne cherchez ni politique nationale, ni même politique de parti, vous n'y trouverez que de misérables chicanes de « groupes » politiques, de pièces et de morceaux, d'intérêts personnels, de programmes électoraux.

La France a lâché pied sur toute la ligne; tout craque en elle, tout s'affaisse, et maintenant nous pouvons en parler sans crainte et sans colère, mais avec cette pitié respectueuse que l'on doit à une grande nation qui décline.

On s'inquiète beaucoup, en Allemagne, de la question des colonies. Patience ! l'empire colonial de l'Europe ne va pas s'envoler ! C'est en Europe que se tient le grand marché des colonies, c'est là qu'on se les procure toutes faites. Ne nous pressons pas. Gardons notre argent et nos soldats en Allemagne ; c'est sur les champs de batailles du vieux continent que va se liquider cette empire colonial qui aura doublement coûté à nos voisins. Restons en Europe; la décadence française a besoin de nous pour remplir les vides.

Voilà la triste opinion qu'on a de nous de l'autre côté du Rhin ! Notre patriotisme, notre amour-propre national se refusent à croire à l'exactitude parfaite du tableau que l'auteur du livre fait de notre situation ; et cependant quand nous rentrons en nous-mêmes, nous sommes forcés de reconnaître que, pour haineux que soit ce livre, il contient malheureusement des appréciations souvent exactes !

Si cet ouvrage n'était que la manifestation hostile, d'un simple particulier gallophobe, nous n'y attacherions qu'une importance secondaire ; mais, hélas ! le parallèle qu'il établit entre l'Allemagne et la France, entre la prospérité toujours croissante de l'une et la décadence politique, commerciale et financière de l'autre n'est que trop justifié par tout ce qui se passe autour de nous.

La guerre commencée contre nous par les armes, en 1870, l'Allemagne la poursuit sans cesse, sans relâche, sur le terrain économique comme sur le terrain commercial. — Sa diplomatie nous isole du reste de l'Europe ; ses armements formidables sur terre et sur mer nous menacent ; et pendant ce temps, par des traités de commerce, par des conventions avec les Etats voisins, elle élargit la sphère de son influence au détriment de la nôtre.

L'Allemagne a choisi Anvers comme escale des steamers transatlantiques allemand, et, pour relier l'Allemagne du centre à ce port, la construction d'un chemin de fer de Bruxelles à Mayence a été décidée, ce qui fera passer à travers la Belgique une grande partie du trafic qui jusqu'alors passait par la France et la Hollande.

C'est le pendant de la ligne du Saint-Gothard et, de plus, c'est un jalon nouveau posé en vue de l'œuvre de germanisation de la Belgique que poursuit — sans se laisser détourner de son but — la politique de M. de Bismarck ! Tout cela ouvrira-t-il enfin les yeux à ceux qui sont encore assez patriotes pour mettre le salut de la France au-dessus de tout esprit de parti ?

LE COMMERCE FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Le ministre du commerce vient d'adresser la circulaire suivante aux présidents des chambres de commerce :

Paris, le 26 décembre 1885.

Monsieur le président,

Depuis longtemps, mon département se préoccupe des conditions faites à notre commerce d'exportation par la concurrence, chaque jour plus active, de l'industrie et du commerce étranger. Dans le but de remédier à cette situation, attribuée tout d'abord à l'absence de renseignements sur les débouchés à développer ou à ouvrir à l'extérieur, un de mes prédécesseurs, sans renoncer à la publication des *Annales du commerce extérieur*, décida, en 1877, la création d'un recueil mensuel : le *Bulletin consulaire français*, destiné à vulgariser les rapports commerciaux adressés au ministre des affaires étrangères par les agents diplomatiques et consulaires de la France. Bientôt après, la périodicité trop espacée de ce bulletin mensuel détermina la création, en 1883, d'un journal hebdomadaire, le *Moniteur officiel du commerce*, dont le principal objet est de répandre les renseignements d'un intérêt plus immédiat, contenu dans les correspondances des consuls, tant français qu'étrangers, ou provenant de toutes autres sources d'informations. Stimulé par la publicité donnée à ses travaux, notre personnel consulaire a redoublé d'efforts et s'est associé aux vues de mon département en fournissant en outre des renseignements particuliers à ceux de nos nationaux qui les ont demandés.

D'autre part, le Gouvernement s'est appliqué à favoriser la création de chambres de commerce françaises à l'étranger, et sur la proposition que j'en fis, comme rapporteur à la commission du budget, un crédit spécial a pu, en 1885, être réparti entre un certain nombre de chambres de commerce pour contribuer à la fondation de musées commerciaux.

Mais en dehors de ces sources officielles de renseignements, et dans la sphère de l'activité commerciale proprement dite, l'initiative privée n'a-t-elle pas à s'exercer de son côté pour recueillir des informations sur les lieux mêmes, étudier les goûts des consommateurs sur les divers marchés, faire connaître et apprécier les produits de notre industrie, étendre nos relations existantes et en établir de nouvelles ? Déjà, sans doute, des associations se sont fondées dans le but de favoriser l'établissement de nos jeunes compatriotes à l'étranger et d'y développer notre commerce.

Mais ces tentatives, dont les initiateurs ont droit à toutes nos sympathies, ont besoin d'être accompagnées et soutenues par d'autre mesures. Nos concurrents nous donnent, à cet égard, des exemples qui méritent d'attirer particulièrement notre attention. Comprenant que les efforts individuels ne peuvent exercer qu'une action restreinte et facilement épuisée, ils ont eu recours au principe de l'association. C'est ainsi que plusieurs maisons appartenant à des spécialités différentes se concertent pour envoyer à frais communs des agents munis d'échantillons.

Le développement de cette combinaison a donné naissance au système du voyage collectif, effectué le plus économiquement possible par un groupe de voyageurs de commerce chargés de représenter les industries d'une région ou même de tout un pays. Une seule association a organisé ainsi en cinq années 156 voyages collectifs dont plusieurs vers les contrées les plus lointaines et les moins connues du globe. Cette même société, combinant son action avec celle d'une autre association de même nature, s'occupe en ce moment même de l'armement d'un navire chargé de collections d'échantillons choisis et de marchandises de vente constituant une sorte d'exposition flottante, et que de nombreux représentants de commerce vont présenter dans les ports du nord de l'Afrique et du Levant.

Ces faits, qui montrent combien la concurrence étrangère est ardente, imposent à nos industriels et à nos commerçants un redoublement d'efforts. J'ai cru devoir les signaler d'une manière toute spéciale à l'attention des chambres de commerce dans le double but de provoquer leurs délibérations sur cette matière, dont le haut intérêt ne vous échappera pas, et de demander leur avis sur l'utilité d'une réunion dans laquelle leurs présidents ou des délégués choisis par elles se rencontreraient à Paris pour examiner ensemble et apprécier la situation.

De toutes parts, autour de nous, les nations s'efforcent de réserver leurs marchés intérieurs, mais partout aussi la surabondance de la production les oblige à chercher des débouchés au dehors. Dans cette lutte pour la conquête de marchés plus étendus, le prix appartiendra à ceux qui, joignant la persévérance à l'activité, ne reculeront pas devant les difficultés des premières tentatives.

Il importe donc que, chacun dans notre sphère, nous nous mettions promptement et résolument à l'œuvre. Il s'agit, vous ne l'ignorez pas, d'une question dont la solution intéresse, à la fois, la prospérité de nos industries, le bien-être des travailleurs et l'avenir du commerce français.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre du commerce,
LUCIEN DAUTRESME.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'éducation professionnelle en Saxe.

Ce pays est un de ceux qui, en Allemagne, possèdent des écoles professionnelles en grand nombre. Elles sont au nombre de 234 avec environ 17.000 écoliers ou industriels suivant les cours.

Voici les plus célèbres ou les plus curieuses au point de vue commercial :

Il existe trois écoles spéciales la à fabrication des jouets d'enfants : une à Grünhainicken avec 120 élèves, une à Seiffen avec 90 élèves et une à Olbernhau avec 60 élèves ; trois écoles de filature à Pulsnitz, Berthel-